

1. IDENTITÉ DE L'ÉLECTEUR

Nom de famille ⁽¹⁾ : _____
 Nom d'usage : _____
 Prénom(s) ⁽²⁾ : _____
 Sexe : Masculin Féminin
 Né(e) le : | | | | | | | | | | Pays de naissance : _____
 Département ou collectivité de naissance : _____
 Commune de naissance : _____
 Commune ou consulat d'inscription sur les listes électorales ⁽³⁾ : _____
 Numéro de carte nationale d'identité ou de passeport ⁽⁴⁾ : _____
 Date de délivrance de la carte nationale d'identité ou du passeport : | | | | | | | | | |
 Département, collectivité ou consulat de délivrance de la carte nationale d'identité
 ou du passeport ⁽⁵⁾ : _____
 Courriel : _____
 À défaut, adresse postale : _____

2. PROPOSITION DE LOI SOUTENUE

Intitulé de la proposition de loi soutenue : _____

Je reconnais avoir été informé(e) :

- I. qu'à l'application de l'article 5 de la loi organique n° 2013-1174 du 6 décembre 2013 portant application de l'article 11 de la Constitution, un soutien régulièrement déposé ne peut être retiré ;
- II. que les données et informations saisies dans le présent formulaire font l'objet d'un traitement automatisé conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 et que le droit d'accès, de modification et de radiation de ces données s'exerce sur le site internet <http://www.interieur.gouv.fr> qui par courrier à Ministère de l'Intérieur - Place Beauvau - 75008 Paris ;
- III. qu'en application de l'article 4 du décret n° 2014-1488 du 11 décembre 2014, la liste des électeurs soutenant une proposition de loi est publiée par ordre alphabétique des noms des électeurs sur le site <https://www.referenduminterieur.gouv.fr> à compter du début de la période de recueil des soutiens et jusqu'à l'expiration d'un délai de deux mois suivant la publication au Journal officiel de la décision du Conseil constitutionnel déclarant si la proposition de loi a obtenu le soutien d'au moins un dixième des électeurs inscrits sur les listes électorales. Cette liste, publiée aux seules fins de consultation, précise pour chaque électeur soutenant la proposition de loi son nom, son ou ses prénoms et sa commune ou son consulat d'inscription sur les listes électorales ;
- IV. qu'en application du décret n° 2014-1488 du 11 décembre 2014 relatif au traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Soutien d'une proposition de loi au titre du troisième alinéa de l'article 11 de la Constitution », toute personne peut déposer une réclamation ou un recours sur le site internet <https://www.referenduminterieur.gouv.fr/>.

Fait à _____
 Devant : _____
 Le | | | | | | | | | |
 Heure : | | h | |

L'ÉLECTEUR :
(signature de l'électeur)

L'AUTORITÉ :
(signature et cachet
de l'autorité ayant
recueilli le soutien)

RÉCÉPISSÉ À REMETTRE À L'ÉLECTEUR

Nom de famille : _____
 Nom d'usage : _____
 Prénom(s) : _____
 A déclaré soutenir la proposition : _____

Fait à _____
 Devant : _____
 Le | | | | | | | | | |
 Heure : | | h | |

Signature et cachet de l'autorité
ayant recueilli le soutien :

(1) Nont figurant sur l'état de naissance.
 (2) Tous les prénoms de l'état de naissance doivent être mentionnés, séparés par des espaces.
 (3) Dans le cas des électeurs inscrits dans un consulat, préciser la commune et l'Etat dans lesquels est situé le consulat.
 (4) Pour le titre d'identité dont le numéro n'est pas mentionné, les mentions relatives à la carte nationale d'identité ou au passeport sont applicables exclusivement aux électeurs disposant d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport. Les électeurs n'en disposant pas présentent à l'échelle, en vue d'être identifiés directement au guichet, l'un des autres titres figurant sur la liste mentionnée à l'article R. 80 du code électoral (article 3 du décret n° 2014-1488 du 11 décembre 2014).
 (5) Dans le cas des électeurs ayant reçu leur carte nationale d'identité ou leur passeport dans un consulat, préciser la commune et l'Etat dans lesquels est situé le consulat.